

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Rougemont, que le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2003-052 et ses amendements, lors d'une séance du Conseil qui se tiendra, le 2 octobre 2017 à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal, située au 61, chemin de Marieville à Rougemont.

1. Identification du site concerné :

58, chemin de Marieville, lot 1 714 747

Nature et effet :

La demande est en deux volets, dont le premier vise à permettre l'utilisation de bloc de ciment pour la construction d'un muret de soutènement alors que la réglementation limite à l'utilisation de la pierre, de la brique, des pavés imbriqués ou des poutres de bois traité. Le deuxième volet vise à porter la hauteur permise d'un muret de 1 m à 1,2 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Rougemont, ce 15 septembre 2017.



Kathia Joseph, OMA
Directrice générale